

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOM DES SAISIES
DU 15 JANVIER 2020**

L'An deux mille vingt, le 15 janvier à dix-neuf heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni en séance sous la Présidence de Madame Mireille GIORIA

Etaient présents : Madame Mireille GIORIA – Présidente, Messieurs Emmanuel HUGUET et Lionel MOLLIER, Vice-Présidents,

Mesdames Isabelle CLEMENT et Elisabeth RIMBOUD, Messieurs Jean-Noël BERTHOD, Bernard BRAGHINI, Jean Luc COMBAZ et Bertrand JOGUET-RECORDON, membres titulaires,

Etaient Absents : Mesdames Mauricette MARIN LAMELLET et Christelle LEVIEL, Monsieur Christophe RAMBAUD

Secrétaire de séance : Madame Isabelle CLEMENT

Était également présente, sans voix délibérative :

Madame Mireille CANOVA – Administration SIVOM

Madame la Présidente Mireille GIORIA **ouvre la séance à 19 h 00.**

Madame Isabelle CLEMENT est désignée secrétaire de séance.

Madame la Présidente donne lecture des délibérations prises lors du comité syndical du 25 novembre 2019

Madame la Présidente demande la modification de l'ordre du jour suivante :

Décision n°6 : « Renouvellement convention avec SFR » - retirée de l'ordre du jour

Décision n°7 : « Convention mise à disposition du bâtiment central à la SPL » - retirée de l'ordre du jour

Rajout à l'ordre du jour : « avenant à la convention de financement du télésiège en remplacement des téléskis des Bâches et du Nant Rouge »

La modification de l'ordre du jour est acceptée.

Décision n° 1 – Décision modificative n° 6 – Budget général – exercice 2019

Le Comité Syndical à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
023		280 000		
7362				180 000
7366				50 000
752				50 000
021				280 000
2313		280 000		
TOTAL		560 000		560 000

Décision n° 2 – Détermination critères entretien professionnel

Madame la Présidente rappelle l'obligation de la collectivité de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Il est donc nécessaire de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité.

Le comité syndical accepte à l'unanimité les critères d'évaluation tels qu'ils sont présentés.

Décision n° 3 – Prime exceptionnelle

Madame la Présidente expose au comité syndical qu'il serait souhaitable que la gestionnaire administrative et comptable bénéficie d'une prime exceptionnelle pour le travail qu'elle a accompli durant l'année 2019.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le versement d'une prime exceptionnelle qui se fera sur le traitement de février 2020.

Décision n° 4 – Protocole d'accord servitude de passage

Monsieur et Madame FUGIER sont propriétaires d'un chalet sur la parcelle cadastrée AB35 lieu-dit « les Frumiers ». Ils rencontrent depuis plusieurs années des difficultés pour accéder à leur chalet.

Après plusieurs rencontres et une réunion d'expertise sur le terrain, un protocole d'accord a été formalisé entre toutes les parties.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le protocole d'accord à conclure entre le SIVOM des Saisies, la commune de Hauteluze, Monsieur et Madame FUGIER et le syndicat des copropriétaires de la résidence Le Byblos et autorise Madame la Présidente à le signer.

Décision n° 5 – Convention avec Free

Dans le cadre du déploiement de son réseau de téléphonie mobile, FREE mobile a effectué une demande pour l'installation d'une antenne relais. Madame la Présidente présente les termes de la convention d'occupation de ce relais de radiotéléphonie situé sur la parcelle C 2969.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la proposition de convention avec Free et autorise Madame la Présidente à la signer.

Décision n° 6 – Renouvellement convention avec SFR

Retirée de l'ordre du jour

Décision n° 7 – Convention mise à disposition du bâtiment central à la SPL

Retirée de l'ordre du jour

Décision n°8 - Avenant à la convention de financement du télésiège en remplacement des téléskis des Bâches et du Nant Rouge.

Une convention a été signée le 31 décembre 2013 entre la Régie des Saisies - le SIVOM des Saisies et le SIVU domaine skiable Crest-Voland Cohennoz pour confier la maîtrise d'ouvrage du télésiège construit en remplacement des téléskis des Bâches et du Nant-Rouge au SIVU domaine skiable Crest-Voland Cohennoz.

La dissolution de la Régie des Saisies a été prononcée à la date du 30 novembre 2019

L'objet de l'avenant n°1 à ladite convention de financement est d'acter de la substitution de la Régie des Saisies au profit de la SPL DOMAINES SKIABLES DES SAISIES.

Le comité syndical habilite Madame la Présidente à signer l'avenant n°1.

INFORMATIONS :

- Madame la Présidente félicite Julia SIMON pour sa 7^{ème} place au sprint de Rhupolding. Elle est désormais 3^{ème} du classement de la coupe du monde.

- Madame la Présidente présente à l'assemblée la demande de Monsieur Pascal GIRARD pour la création d'une activité Aqua Parc Aventure. Le comité syndical réserve sa décision dans l'attente d'informations complémentaires de faisabilité.

- Le club des sports des Saisies souhaite organiser une nouvelle « fête des champions » courant avril. Une aide financière du SIVOM des Saisies sera accordée dans les mêmes proportions que celle de 2019.

- Le club des sports des Saisies souhaiterait installer 2 vitrines d'affichage sur le chalet bois situé à côté de l'office du tourisme afin de valoriser les résultats des jeunes du club. Le comité syndical donne un accord de principe.

- Monsieur Lionel MOLLIER informe l'assemblée d'une étude faite par Arlysère sur les problématiques de gestion de l'eau sur le territoire.

- Le club des sports des Saisies souhaiterait bénéficier d'un local de rangement supplémentaire dans le bâtiment du Signal. Un garage, actuellement utilisé par la SAEM pourrait être proposé. Un avenant à la DSP devra être rédigé.

La séance est levée à 20h40.

Mireille GIORIA

Présidente



SIVOM des Saisies
316 Avenue des Jeux Olympiques
73620 LES SAISIES
Tél. 04 79 38 90 26